Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID: 064-200087567-20240514-24_32-CC

DECISION N° 24-32

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège: 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAPB ET LA COMPAGNIE LES PETITS PAPIERS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention pour l'acquisition de prestations artistiques ou pédagogiques dont le montant est inférieur à 5 000 € ;

Vu la proposition de la CAPB;

Vu la proposition de la Compagnie Les Petits Papiers ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: De signer la convention de partenariat avec la CAPB et la compagnie Les Petits Papiers en vue du projet « Interdit aux plus de 18 ans » organisé pour les élèves de théâtre du conservatoire. Le Conservatoire Maurice Ravel s'engage à verser à la Compagnie Les Petits Papiers, en contrepartie des séances pédagogiques et des répétitions de la pièce la somme de 1 500 € TTC pour 25 heures d'intervention effective au barème horaire de 60 € TTC, sur présentation d'une facture.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

<u>ARTICLE 3</u>: Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 14 mai 2024

Le Président, Antton CURUTCHARRY

